



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 70213

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les règles d'accessibilité dans les appels d'offres concernant les sanitaires publics. En France, six sociétés se partagent le marché de la réalisation de sanitaires publics à entretien automatique. Mais toutes ne respectent pas, apparemment, l'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes handicapées, pour des raisons évidentes de coûts. À ce jour, un panel de normes et de textes réglementaires régit l'accessibilité des sanitaires publics, dont notamment la loi n° 2005-102 sur l'égalité des droits et des chances qui a été complété dernièrement par la décision du Conseil d'État n° 295382. Le prix étant un enjeu non négligeable lorsqu'il s'agit d'attribuer un marché, les instances de contrôle ne permettant pas non plus de trancher sur ce sujet, les DDE en effet, ne sont pas unanimes, les organismes de contrôle ne donnent pas les mêmes avis. Il s'agirait de mettre de l'ordre dans les critères d'attribution. Aussi il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour pallier cette déficience et pour établir des règles d'équité claires, cohérentes dans le domaine des marchés publics de sanitaires publics et se mettre ainsi en conformité avec la politique du handicap, telle qu'annoncée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70213

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 990

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)